

31 octobre 2018

Réponse du Conseil administratif à la motion du 8 février 2017 de M^{mes} et MM. Albane Schlechten, Emmanuel Deonna, Grégoire Carasso, Jean-Philippe Haas, Daniel Sormanni, Marie-Pierre Theubet, Sami Gashi, Patricia Richard, Simon Gaberell, Simon Brandt et Souheil Sayegh: «Accélérons la réalisation des projets contenus dans la planification des équipements sportifs».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant que:

- les investissements dans le domaine du sport représentent un pourcentage très réduit au plan financier d’investissement (entre 2 et 4% depuis au moins dix ans);
- le dernier centre sportif inauguré est le centre sportif de la Queue-d’Arve en 1993;
- le récent état des lieux mené sur les 24 centres sportifs de la Ville de Genève a montré un parc d’infrastructures vieillissantes et une occupation à saturation, alors que de nouveaux besoins sont émis par la population et les clubs;
- l’évolution démographique prévoit au moins 20 000 personnes (habitat-emploi) en ville de Genève à l’horizon 2030;
- dans les salles multisports les besoins des clubs sont couverts, mais elles sont à saturation avec peu de potentiel d’optimisation et l’offre de manifestations ne peut pas être augmentée;
- actuellement le manque d’une grande salle dédiée aux manifestations diminue l’offre d’entraînement;
- en matière de piscines, les besoins des clubs sont couverts, mais pas ceux des nageurs libres;
- on estime qu’il manque aujourd’hui 900 m² de bassins, et par rapport à la norme de l’Office fédéral du sport (OFSP) ainsi qu’aux autres cantons suisses, on compte peu de surface de natation extérieure par usager;
- les patinoires actuelles fonctionnent à saturation. D’après la norme OFSP (une patinoire pour 25 000 habitants), il manque six patinoires (à pondérer avec les stations de ski, les patinoires saisonnières, etc.);
- le Genève-Servette Hockey Club a besoin d’un équipement adapté aux exigences LNA/modèle économique du club;
- pour les terrains extérieurs, l’offre de terrains naturels est occupée à quasi-saturation, soit treize heures par semaine alors que, selon la norme OFSP, douze à dix-huit heures sont préconisées. Par contre, les terrains synthétiques sont sous-utilisés, notamment faute de vestiaires suffisants,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'accélérer la réalisation des projets contenus dans la planification des équipements sportifs, moyennant des contacts avec les communes, l'Association des communes genevoises et d'autres partenaires potentiel-le-s.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil municipal a accepté le renvoi de cette motion au Conseil administratif le 21 mars 2018. Ce dernier partage pleinement les considérants de cette motion qui rejoint les constats et les besoins qui ont conduit à la définition de l'axe 4 du plan directeur des sports de la Ville de Genève qui prévoit des installations de qualité, polyvalentes et accueillantes. Les enjeux à relever sont: mettre à niveau les centres sportifs existants au regard des nouvelles pratiques sportives, optimiser la disponibilité et la convivialité des équipements sportifs existants à l'intention des publics, des associations et des clubs, proposer de nouveaux centres sportifs polyvalents garantissant un usage maximal des locaux, ainsi que des installations réversibles permettant de répondre aux évolutions des pratiques sportives, et enfin de collaborer au développement des infrastructures destinées à l'agglomération du Grand Genève aux côtés du Canton et des communes.

C'est pourquoi le Conseil administratif a souhaité établir, afin de combler le retard pris dans ce domaine, un plan directeur des équipements sportifs 2017-2030 piloté par le département des constructions et de l'aménagement (DCA) et le département de la culture et du sport (DCS).

Historique

1990 correspond à l'année durant laquelle la dernière infrastructure sportive d'envergure a été inaugurée. Il s'agissait du centre de la Queue-d'Arve qui était présenté comme un bâtiment à durée limitée pour une quinzaine d'années. Depuis lors, la Ville de Genève n'a plus mené de politique active dans ce domaine puisque le pourcentage attribué au sport dans les plans financiers d'investissement successifs variait généralement entre 2 et 4% et ceci depuis au moins dix ans. Ainsi, si l'on excepte les investissements relatifs à la patinoire de compétition des Vernets pour le Genève-Servette Hockey Club (GSHC), la Ville de Genève n'a presque plus rien investi dans ce domaine. Avec la salle de gymnastique construite en 2005, un des rares domaines qui ont bénéficié d'un effort relativement continu est celui du football qui est le sport d'équipe le plus pratiqué par les Genevois-es; à savoir la transformation des terrains extérieurs naturels en terrains synthétiques, mais sans pour autant adapter les vestiaires en adéquation pour pouvoir exploiter le potentiel d'usage offert par cette transformation. Même dans ce cas, le volume des crédits correspondant est très faible en comparaison aux autres politiques publiques.

Diagnostic et planification

Lorsque ce domaine a été rattaché au DCS en 2011, un vaste travail d'état des lieux a été mené en partenariat avec le Conseil municipal qui a donné les moyens financiers pour ce faire (proposition PR-971). Ce travail a été réalisé par des mandataires afin d'objectiver la situation. Il a permis de diagnostiquer l'état constructif des 24 centres sportifs et d'analyser les plannings des usagers et usagères et les pratiques des différents sports. Une enquête sociologique a permis d'établir que les usagers et usagères des Vernets sont à raison de 50% des résident-e-s des autres communes genevoises, alors que la piscine de Varembe est au contraire plutôt fréquentée à raison de 70% environ par les habitant-e-s du quartier. Alors que la région genevoise connaît une forte croissance démographique, très largement supérieure à la moyenne européenne, les conclusions de cet état des lieux sont que notre parc d'équipements est vieillissant, nos infrastructures sont saturées en raison de l'augmentation du nombre de pratiquant-e-s, et notre offre est inadaptée à des disciplines sportives en constante évolution, en particulier pour la pratique libre, et par ailleurs trop orientée sur la pratique masculine. En sus, les manifestations ne peuvent pas être développées faute de salle dédiée, sauf à priver les usagers et usagères des entraînements et des matchs durant près de 2,5 mois par an. En 2014, par ailleurs, l'enquête nationale révèle qu'à Genève la pratique sportive est en hausse, à l'instar de cette évolution constatée partout en Suisse.

Eu égard à l'évolution démographique qui prévoit au moins 20 000 nouvelles personnes (habitat-emploi) en Ville de Genève à l'horizon 2030, un travail a été mené entre le Service d'urbanisme et le Service des sports (SPO) pour établir un plan directeur des équipements sportifs tenant compte des différents constats de l'étude précitée et en confrontant nos données avec les normes de l'OFSPPO et la situation vécue par d'autres villes suisses.

Dès lors, ce plan directeur prend en compte les axes suivants:

- rénover les centres sportifs;
- augmenter l'offre en équipements sportifs;
- adapter les équipements aux nouvelles pratiques;
- collaborer au développement coordonné des équipements du Grand Genève.

Les besoins sont principalement les suivants:

- des salles multisports pour désengorger les salles existantes;
- une salle dédiée aux manifestations pour mener une politique active d'accueil de manifestations sportives d'envergure et éviter de priver les différents sports de salle de lieux d'entraînement et de matchs à chaque fois qu'une manifestation est programmée dans un centre;
- de nouvelles piscines couvertes, les Vernets et Varembe étant saturées; pour rappel, la natation est pratiquée par 32% de la population genevoise;

- de nouvelles patinoires pour répondre aux besoins du public et des autres sports de glace que le hockey;
- des terrains extérieurs en synthétique avec des vestiaires agrandis mis aux normes pour pouvoir répondre aux besoins.

Le Service d'urbanisme a également piloté les travaux d'images directrices sur deux sites majeurs qui ont des potentiels de développement, à savoir les Vernets/Queue-d'Arve et le Bout-du-Monde/Vessy. Eu égard à l'état préoccupant du pavillon existant, la priorité a été donnée au Bout-du-Monde afin de réhabiliter ce centre à l'horizon 2022-2025 avec la construction d'une nouvelle halle sportive permettant de profiler le centre comme lieu dédié à la fois à l'athlétisme et au cyclisme, en proposant des dispositifs tant *indoor* que *outdoor* assurant la pratique à l'année de ces sports aux côtés des sports de salle et des terrains extérieurs. Le développement des Vernets/Queue-d'Arve est quant à lui reporté à partir de 2030. D'ici au moment où le développement de ce site peut être effectué, conformément au plan directeur du périmètre Praille-Acacias-Vernets (PAV), le plan intègre les indispensables opérations de rénovation de la piscine, d'adaptation du mode de production du froid exigée par le Service de l'environnement et des risques majeurs (SERMA) et de réaménagement de l'esplanade induit par la suppression du parking dans le cadre de l'opération Caserne des Vernets.

L'ensemble de ces travaux sont présentés dans le plan directeur des équipements sportifs qui propose des mesures à court, moyen et long termes concertées avec les services municipaux concernés. Ce plan a été présenté à la délégation à l'aménagement du territoire du Conseil administratif en 2016 et 2017, puis le Conseil administratif l'a validé le 24 mai 2017. Il a ensuite été présenté publiquement le 4 juillet 2017 et remis à la commission des sports du Conseil municipal. Enfin, ce travail a aussi été partagé avec les communes genevoises au moyen de présentations réalisées dans le cadre de la commission sportive de l'Association des communes genevoises (ACG) et de séances avec la Communauté des communes urbaines (CCU) dans le cadre du PAV.

Démarches auprès des communes

Il est à relever une particularité qui fait que plusieurs centres sportifs se trouvent sur des parcelles propriété de la Ville de Genève mais situées dans d'autres communes. Il s'agit notamment du centre sportif du Bois-des-Frères et du stade des Libellules situés à Vernier, mais aussi du centre sportif de Vessy situé à Veyrier, tout comme le stade de Frontenex est à Cologny et le stade de Belle-Idée à Chêne-Bougeries. A ces équipements s'ajoute le centre sportif intercommunal des Evaux, situé physiquement sur les communes d'Onex et de Confignon, mais qui est porté conjointement par ces deux communes ainsi que celles de Bernex, Lancy et Genève.

Un important travail de sensibilisation a été mené auprès des communes genevoises afin que le rôle de ville-centre de Genève soit reconnu également en matière de charges sportives. Le projet de la piscine couverte de 50 m à Pré-Bois illustre l'évolution des mentalités réalisée à cet égard ces dernières années. La Ville de Meyrin qui porte ce projet considérait il y a quelques années comme un fait acquis que la Ville de Genève soit partie prenante de ce projet tant pour l'investissement que le fonctionnement. Grâce aux présentations du travail en cours, Meyrin a finalement compris et reconnu le rôle déjà assuré par la Ville et le fait que cette dernière ne serait pas partenaire de ce nouveau projet, bien que les besoins en piscine couverte soient très importants à Genève.

Une tentative de faire participer financièrement les communes aux investissements à venir pour des mises aux normes et des constructions de nouveaux centres sportifs de la Ville de Genève a été réalisée, en particulier avec la Ville de Vernier pour le stade des Libellules qui accueille pour moitié des joueurs domiciliés sur Vernier et pour le futur centre sportif de Vernier 115 qui constitue en réalité un agrandissement de l'actuel centre du Bois-des-Frères. On constate encore un gros travail à faire en la matière car Vernier a refusé d'envisager toute participation financière, même très modeste de l'ordre de quelques centaines de milliers de francs, sans contrepartie nouvelle (droit d'usages exclusifs pour ses communiens et communières).

L'évolution des mentalités est donc lente et nous avons peu de leviers pour imposer une modification plus rapide de la répartition des charges entre communes, notamment urbaines:

- Sur le plan de la péréquation fiscale intercommunale, une réforme vient d'être adoptée et mise en vigueur (en 2017), qui est très légèrement bénéficiaire pour la Ville de Genève, grâce à une légère augmentation du facteur correctif lié aux charges de ville-centre, et une nouvelle réforme n'est pas à l'ordre du jour, en raison notamment de l'impact de la réforme de la fiscalité des entreprises PF17.
- Envisager de se retirer de l'exploitation des infrastructures et/ou activités situées hors de notre territoire entraînerait une crise profonde pour les usagers et usagères et remettrait en question notre crédibilité, sans aucunement forcer les communes concernées à prendre le relais. Une telle démarche poserait aussi un enjeu de fond si la Ville conçoit son fonctionnement de manière strictement territoriale, au mépris de la cohérence et de la rationalité de la gestion des activités sportives correspondantes.
- Reste la capacité d'obtenir des financements de tiers et/ou d'inventer des formules de financement mixte avec un partenariat public-privé (PPP). Certains des objets majeurs planifiés pour des prochaines années peuvent faire l'objet d'une demande au Fonds intercommunal (FI) mais cela ne pourra pas couvrir une trop grande partie du coût, vu à quel point le FI est sollicité. Du côté des

privés, il est plus facile d’obtenir des moyens de mécénat pour la culture que pour le sport. Là aussi, cela ne peut être que subsidiaire. Enfin, les PPP dans le sport sont envisageables mais très complexes à mettre en place et entraînent à leur tour une charge financière spécifique (couverture de la délégation de frais d’investissement à des tiers).

Nouveaux modèles de financement à trouver

En 2017, Ecoplan a mené pour la Ville de Genève une étude prospective sur des propositions de modèles de financement concernant les équipements sportifs et culturels (existants à rénover et nouveaux à construire) qui sont actuellement à la charge des communes genevoises en considérant plusieurs scénarios en fonction de paramètres distincts puis cumulés (population, usager-ère, capacité financière). Le résultat a été présenté au sein de l’Union des villes genevoises (UVG) le 18 janvier 2018 et a permis de mieux faire prendre conscience du rôle joué par la Ville de Genève dans les domaines de la culture et du sport, et surtout d’engager les discussions et de se mettre d’accord pour poursuivre le travail par deux mandats validés le 29 mai 2018 par le Conseil administratif sur les charges de villes-centres et sur des clés de répartitions financières d’infrastructures sportives. Ces mandats viennent de débiter.

Plan financier d’investissement

Dans toute la mesure du possible, le DCS veille à ce que le plan directeur des équipements sportifs soit respecté au plus près des délais qui y sont annoncés. Toutefois le pilotage des projets de rénovation et de construction est assuré par le DCA qui doit planifier les opérations en fonction des moyens à disposition.

Par ailleurs, dans un contexte où la Ville de Genève doit assumer des investissements financiers très importants, le Conseil administratif est attentif à ce qu’un certain équilibre entre les différentes politiques publiques soit maintenu. En effet, la Ville de Genève doit faire face à de nombreux impératifs en matière d’investissements. Il s’agit de prendre en compte à la fois les nécessités de rénovation de son parc immobilier (logements, écoles, bâtiments culturels, équipements sportifs, équipements sociaux, etc.), celles liées à des constructions et aménagements nouveaux dans des quartiers en développement (écoquartier Jonction, gare des Eaux-Vives, caserne des Vernets, Vernier 113-115), celles relatives aux aménagements publics des gares de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA), celles liées aux obligations légales (par exemple décisions du SERMA relatives au Muséum d’histoire naturelle (MHN) ou au changement du mode de production du froid à la patinoire des Vernets, assainissement relatives à l’impact sonore de la circulation routière, ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB), transformations des casernes du Service d’incendie et de secours

(SIS), etc.), et enfin, celles liées à l'évolution des pratiques culturelles, sportives mais aussi sociales et nécessitant des projets de réhabilitation des bâtiments tout en assurant par ailleurs le fonctionnement courant de l'administration (PAM, plan biennal des systèmes d'information et de communication (PSIC), plan de renouvellement des véhicules SIS et hors SIS) et les interventions de sécurité publique, d'hygiène et salubrité publique, d'aménagement du domaine privé et du domaine public.

La limite de dépenses annuelles fixée à 130 millions net ne permet pas de considérer tous ces besoins tout en accélérant la mise en œuvre des projets d'équipements sportifs telle que souhaitée par le Conseil municipal.

Toutefois il est à relever que le 14^e plan financier d'investissement (PFI) accorde autant que possible une certaine priorité au sport, qui passe ainsi de 4% des dépenses globales au 13^e PFI (crédits votés-déposés-projets actifs) à 10% au 14^e PFI. Si les parts relatives aux crédits votés et déposés restent faibles (1%), en revanche, la proportion relative aux projets actifs est passée de 7% au 13^e PFI à 15% au 14^e PFI.

Cela se traduira concrètement par les opérations suivantes.

En 2019, plusieurs crédits seront déposés auprès du Conseil municipal, soit:

- la construction d'un nouveau centre sportif à la gare des Eaux-Vives à hauteur de près de 68 millions de francs;
- la construction de la Maison du Sport dans l'immeuble de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) (servitude d'usage) à hauteur de 4,9 millions de francs;
- l'agrandissement des vestiaires du stade de Varembe (600 000 francs);
- l'étude de la modification du système de production du froid de la patinoire des Vernets (1 million de francs).

Avec ces quatre crédits, le sport est la politique publique la mieux dotée au niveau des crédits prévus déposés en 2019, juste après le social et l'aménagement du domaine public.

C'est pourquoi le dépôt du crédit de construction de l'agrandissement du centre sportif du Bois-des-Frères (Vernier 115) a été différé à 2020, tout comme le crédit d'étude pour le concours devant permettre la mise en œuvre de la première étape de réhabilitation du centre sportif du Bout-du-Monde et le crédit de construction de la halle de tennis au centre sportif du Bois-des-Frères.

Le crédit relatif à la transformation de la salle omnisport du centre sportif de la Queue-d'Arve en salle dédiée aux manifestations a été reporté à 2021, car la priorité a été donnée à la halle de tennis. Il est prévu également de déposer un crédit d'étude pour rénover la piscine des Vernets cette même année 2021, la priorité

ayant été mise sur la rénovation de la piscine de Varembe pour laquelle un crédit d'étude est prévu en 2020.

Eu égard aux contraintes précitées en termes de dépenses d'investissements, d'équilibre entre les politiques publiques, de capacité de traitement de l'administration et de difficultés liées aux participations financières des autres communes, on peut relever néanmoins que les délais annoncés dans le plan directeur des équipements sportifs 2017-2030 sont pour l'instant tenus.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Sami Kanaan